

**Arrêté n°2019-47 portant nomination du Président du bureau de vote pour les élections au  
CNESER**

*Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne*

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu l'arrêté du 14 mars 2019 relatif aux élections des représentants des personnels au CNESER,*

**ARRETE**

**Article 1 :**

Est nommé président du bureau de vote pour le dépouillement des élections au CNESER qui aura lieu le jeudi 13 juin 2018 à 17h00 à la Présidence de l'université :

- Madame Carole CORPEL.

**Article 2 :**

Le bureau est constitué d'un président et d'au maximum cinq membres issus du ou des collèges de représentants des personnels définis à l'article D 232-3 du code de l'éducation désigné par le Président de l'université sur proposition des listes de candidats.

Sont membres du bureau de vote :

- Madame Ambre PERRIGUEY, SNASUB-FSU
- Monsieur Régis MARION, CFDT
- Monsieur David CARTON, SNESUP-FSU
- Madame Josiane JANDIN, SNPTES.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 13 juin 2019

**Le Président de l'Université de  
Reims Champagne-Ardenne**



**Guillaume GELLE**